



Service juridique

Le 20 avril 2022

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Règlement numéro 757

**Décrétant une dépense et un emprunt de 77 626 \$ pour le remplacement d'une
génératrice au poste de pompage des eaux usées du Mont-Césaire**

Je, Carl Lebel, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 19 avril 2022, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 757 est de **99** ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **21** ;
- que le nombre de signatures apposées est de **0**.

Je déclare que le règlement numéro 757 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint